



FONDS DE COHERENCE POUR LA STABILISATION

APPEL A PROPOSITION n°03/2020
Gouvernance locale inclusive et participative

**Mise en œuvre de la Stratégie Provinciale de Stabilisation
et de son Plan d'Actions dans la zone prioritaire
« Plaine de la Ruzizi, Moyens et Hauts Plateaux de Uvira
et de Mwenga/secteur d'Itombwe, et Territoire Fizi »**

Date limite de soumission : 19 juin 2020

Table des Matières

1. CONDITIONS SPECIFIQUES	2
1.1.OBJECTIF.....	2
1.2.CONTEXTE.....	3
1.3.ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES	4
1.3.1. OBJECTIFS DU PROJET	4
1.3.2. COORDINATION	10
1.3.3. ENGAGEMENT POLITIQUE ET MOBILISATION DES ACTEURS	12
1.3.4. RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA SOCIETE.....	12
1.3.5. COLLABORATION ET ENCRAGE INSTITUTIONELLE.....	12
1.3.6. BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE	12
1.4.BUDGET.....	12
1.5.DUREE DU PROJET	13
1.6.COUVERTURE GEOGRAPHIQUE.....	13
2. SECTION II - CONDITIONS GENERALES	13
2.1 Éligibilité des soumissionnaires.....	13
2.2 Éligibilité des coûts	15
3. SECTION III – CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS	15
3.1 Contenu et constitution des dossiers	15
3.2 Modalités de dépôt des dossiers.....	16
4. SECTION IV – CRITERES ET PROCESSUS DE SELECTION.....	16
5. SECTION V – ANNEXES	1
Annexe 1 - Fiche de renseignements relative au soumissionnaire.....	1
Annexe 2 – Fiche de renseignements relative au(x) partenaire(s) du projet.....	1

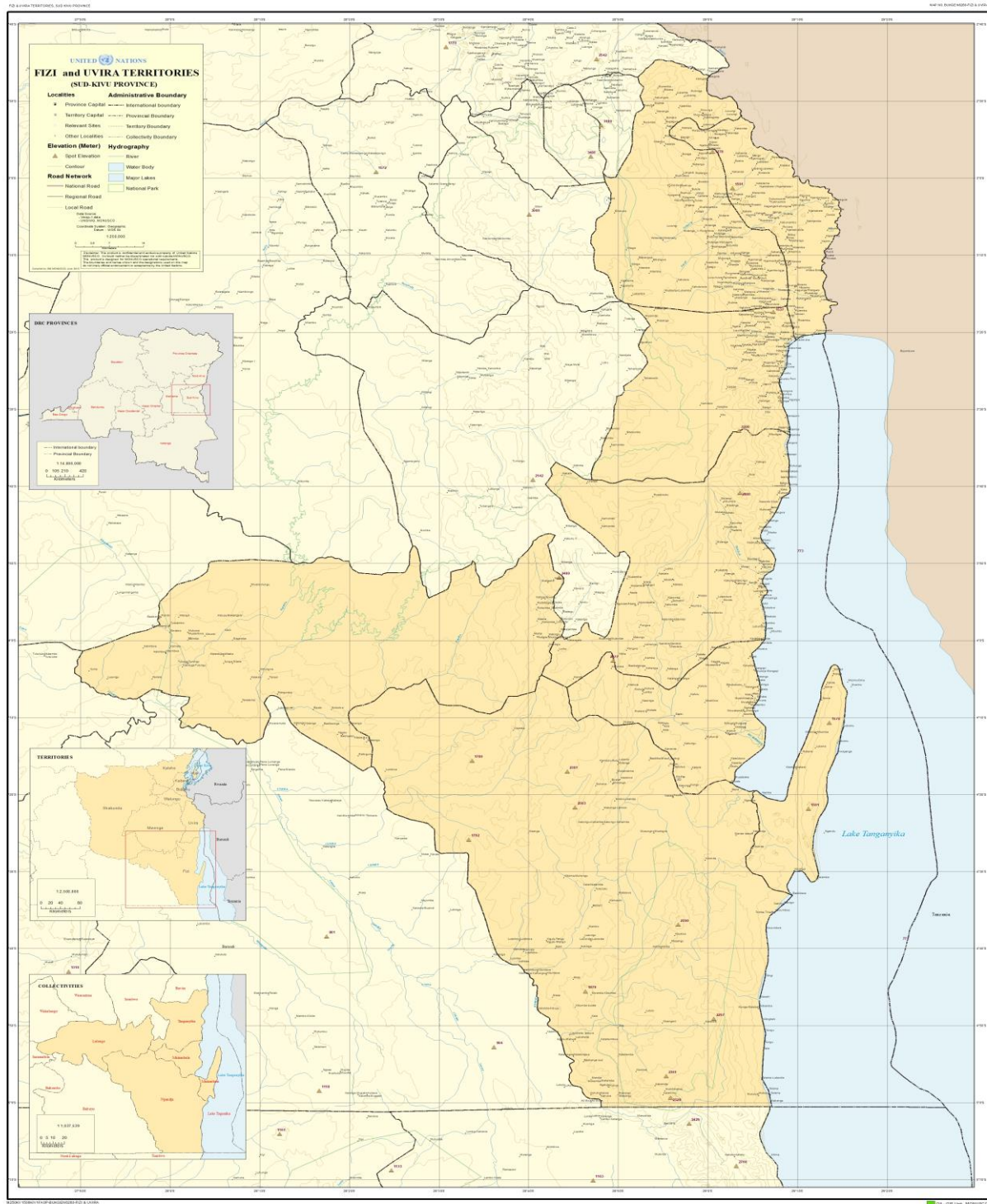


Figure 1 : Cartographie Sud Kivu

1. CONDITIONS SPECIFIQUES

1.1. OBJECTIF

Le présent Appel à Proposition (AAP) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Provinciale de Stabilisation du Sud-Kivu, de son Plan d'Action Provincial de Stabilisation (SPS/PAPS) et du programme de stabilisation de la zone prioritaire développée, à partir du SPS/PAPS, par le Secrétariat Technique du Fond de Cohérence pour la Stabilisation (FCS). Il cible la province du Sud-Kivu, avec un focus sur la zone prioritaire suivante : Plaine de la Ruzizi, Moyens et Hauts Plateaux de Uvira et de Mwenga/secteur d'Itombwe, et Territoire Fizi.

L'ISSSS est conçue pour soutenir la mise en œuvre du Plan de stabilisation et de reconstruction (STAREC) de la RDC et vise à fournir des dividendes tangibles de paix et à renforcer l'engagement politique en appui au processus de stabilisation. Dans le but de rendre l'ISSSS opérationnel, des interventions prioritaires sont planifiées et coordonnées par le Secrétariat Technique de l'ISSSS, composé de l'Unité d'Appui à la Stabilisation (UAS) de la MONUSCO et du STAREC. L'ISSSS définit la stabilisation comme « *un processus intégré, holistique, mais aussi ciblé permettant à l'État et à la société de construire une responsabilité mutuelle et une capacité à résoudre et freiner les moteurs directs d'un conflit, créant ainsi les conditions d'une meilleure gouvernance et d'un développement sur le long terme* ». Elle vise à résoudre les dynamiques propres au conflit à l'Est du Congo, qui sont une imbrication de dilemmes de sécurité, de mobilisation autour du territoire et de l'identité, de l'exploitation des ressources naturelles ainsi que de dynamiques régionales.

Le lancement de cet appel à proposition a été approuvé par le Conseil d'Administration National du Fonds de Cohérence de Stabilisation en février 2020, sur recommandation du Conseil d'Administration Provincial pour le Sud Kivu. De manière globale, le présent appel qui vise à travailler sur la thématique « Gouvernance locale inclusive et participative » s'inscrit dans le cadre de trois piliers programmatiques de l'ISSSS, à savoir le pilier 1. Dialogue démocratique, le pilier 3. Restauration de l'Autorité de l'Etat, et le pilier 5. Femmes-Paix-Sécurité, autour desquels devra être structuré le cadre logique de l'intervention mise en œuvre dans le cadre du présent AAP.

Objectif Global : Une gouvernance locale inclusive et participative contribue à la réduction de l'ampleur et de l'incidence des conflits de pouvoir coutumier.

Objectif Spécifique 1 : Les populations dans l'Est de la RDC et l'Etat congolais, appuyés par leurs partenaires, transforment les conflits autour du pouvoir coutumier dans les zones prioritaires de stabilisation.

Objectif spécifique 2 : La performance et la qualité de services des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) sont améliorées, permettant la fourniture de services transparents, équitables et accessibles à tous les citoyens (femmes, jeunes femmes, hommes, jeunes hommes, enfants, groupes marginalisés et groupes à risque).

Objectif spécifique 3 : Les femmes influencent, et participent à, toutes les étapes des processus de stabilisation et de consolidation de la paix, et sont reconnues comme actrices de changement social.

Paquets optionnels :

Objectif spécifique 4a : La performance et la qualité de services de sécurité (PNC et FARDC) sont améliorées, elles fournissent des services transparents, équitables et accessibles à tous les citoyens (femmes, jeunes femmes, hommes, jeunes hommes, enfants, groupes marginalisés et groupes à risque). (optionnel)

Objectif spécifique 4b : La cohésion sociale et la résilience inter et intra-communautaire, avec un accent sur les jeunes à risques, sont améliorées. (optionnel)

Les Partenaires Techniques et Financiers qui appuient l'ISSSS – sous le patronage du gouvernement congolais et avec le concours de l'UAS/MONUSCO et du Programme National de Stabilisation et de Reconstruction (STAREC) – proposent de financer des agences, fonds et programmes du Système des Nations Unies (SNU), ainsi que des Organisations non-gouvernementales internationales et nationales pour la mise en œuvre d'interventions s'inscrivant dans l'objectif spécifique listé ci-dessus. L'enveloppe globale disponible est de **2.600.000 US\$ pour une durée de trente (30) mois.**

Les propositions de projet doivent être déposées **au plus tard le 19 juin 2020.** Leur contenu et les modalités de dépôt sont présentés/détaillés dans la section 4.

1.2. CONTEXTE

Les conflits liés autour du pouvoir coutumier et la gestion des différentes entités administratives dans les zones prioritaires 1 (Plaine de la Ruzizi, Moyens et Hauts Plateaux de Uvira et de Mwenga/secteur d'Itombwe) et 2 (territoire de Fizi) jouent un rôle significatif dans la mobilisation identitaire violente et constituent un vecteur important pour la stabilisation de cette zone. Les conflits sont liés de manière complexe aux différends socio-économiques et aux tensions inter et intracommunautaires. Par ailleurs, des rivalités économiques liées à l'imposition et collecte de taxes, démontrent également des faiblesses dans la gouvernance locale de ces entités.

Plusieurs groupements et villages des zones prioritaires 1 (Plaine de la Ruzizi, Moyens et Hauts Plateaux de Uvira et de Mwenga/secteur d'Itombwe) et 2 (territoire de Fizi) de l'ISSSS sont confrontés à des conflits relatifs à la dualité de pouvoir et la gestion des entités administratives. Ces conflits se produisent entre les élites revendiquant leur contrôle sur les entités administratives et prennent des formes « inter » et « intra-ethnique » quand ces derniers tentent de mobiliser les communautés sur base des identités. Parmi les conflits les plus saillants, on trouve celui relatif au groupement de Luberizi dans la chefferie Plaine de la Ruzizi, ainsi que les contestations au sein de la communauté Bafuliro. A cela s'ajoutent des conflits de pouvoirs coutumiers actuels dans les Moyens et Hauts plateaux d'Uvira, de Fizi et Itombwe, dont le conflit autour de la commune rurale de Minembwe est le dernier exemple. Les conflits locaux intra et intercommunautaires s'alimentent aussi de la fragmentation des identités locales en ce sens que l'appartenance ethnique des différents groupes sociaux est à l'origine des tensions entre eux et les mobilisent autour de l'accès à la terre. Dans l'ensemble, il se dégage une opposition entre les populations qui se considèrent comme propriétaires de la terre et celles considérées, à tort ou à raison, comme des étrangers. Cette perception conduit à la fois à des attitudes auto-protectrices mais aussi d'exclusion de certains groupes sociaux dans l'accès et la gestion des ressources locales.

Une autre source de tension est relative aux conflits liés à la création, et définition des limites, des nouvelles entités administratives. Les contestations autour la commune rurale de Minembwe, créée en 2018 par un décret du Premier Ministre, est l'un des points de tension les plus importants opposant la nouvelle entité aux entités territoriales voisines d'Uvira, Fizi et Mwenga. D'autres exemples incluent la contestation des limites des communes rurales de Kiliba, Sange et Luvungi, qui n'ont pas encore été mises en œuvre, la délimitation de la ville de Baraka et la création des communes dans le territoire de Fizi. Comme les autres contestations, ces conflits, parfois violents, sont également liés aux tensions inter et intracommunautaires sur le contrôle des terres, ainsi qu'aux rivalités économiques liées à l'imposition et collecte de taxes quand la création de ces entités réduit les surfaces des territoires et chefferies voisins.

Un autre enjeu à considérer est la faible performance et redevabilité de l'administration locale mise en œuvre par les autorités coutumières. La décentralisation inachevée n'accorde pratiquement aucun moyen (administratif, logistique, opérationnel et humain) à ces chefs coutumiers pour assumer les responsabilités qui leur incombent.

Ils n'ont de ce fait pratiquement aucune capacité à intervenir sur le développement de l'entité qu'ils administrent, alors que la population s'adresse généralement d'abord à eux pour répondre aux besoins sociaux, économiques, sécuritaires et de justice. La décentralisation, en accordant aux entités territoriales décentralisées la responsabilité et le pouvoir de lever certains impôts, a stimulé la convoitise qui entoure ces niveaux de pouvoir. Parfois, le pouvoir coutumier est contesté publiquement pour la mauvaise gestion dans la gouvernance locale. Peu de recettes fiscales locales et de rétrocession (pourcentage des recettes fiscales nationales accordé aux entités administratives de niveau inférieur où elles sont perçues) sont investies dans le développement des chefferies.

La fragilité de l'Etat congolais est un facteur essentiel dans l'émergence, le renforcement ou l'exacerbation des conflits de pouvoirs coutumiers et des logiques identitaires. Les autorités coutumières ne disposent pas de la maîtrise des moyens publics pour assumer les fonctions régaliennes de l'Etat et ils ne parviennent donc que rarement à mobiliser les forces de police ou de l'armée. Par ailleurs, on recense dans certains cas le recours à des groupes d'autodéfense ou groupes armés pour leur soutien ou leur protection. En raison de ces dilemmes de sécurité, il arrive que des chefs locaux soient, ou aient été à un moment donné, liés à la mobilisation de groupes armés, qui constituent un moteur principal dans les conflits violents.

1.3. ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES

1.3.1. OBJECTIFS DU PROJET

Il appartiendra aux organisations soumissionnaires de développer leurs propres stratégies d'intervention et de les justifier au regard du contexte, des dynamiques de conflit présentes dans la zone prioritaire et d'une analyse de l'enjeu sectoriel ciblé par l'AAP. Des orientations stratégiques et opérationnelles sont présentées ci-dessous, à titre indicatif.

Par ailleurs, les soumissionnaires doivent articuler une stratégie cohérente établissant les liens entre les trois piliers ISSSS visés par ce projet en créant des synergies entre les objectifs spécifiques visés, ainsi que des liens sectoriels assurant un équilibre entre la portée géographique et l'impact et la durabilité des interventions.

Pilier 1 de l'ISSSS : Dialogue Démocratique

Objectif spécifique 1 : Les populations dans l'Est de la RDC et l'Etat congolais, appuyés par leurs partenaires, transforment les conflits autour du pouvoir coutumier dans les zones prioritaires de stabilisation.

Remarques préliminaires :

Les conflits liés autour du pouvoir coutumier et la gestion des différents entités administratives dans les zones prioritaires 1 (Plaine de la Ruzizi, Moyens et Hauts Plateaux de Uvira et de Mwenga/secteur d'Itombwe) et 2 (territoire de Fizi) jouent un rôle significatif dans la mobilisation identitaire violente et constituent un vecteur important pour la stabilisation de cette zone. Ils sont liés de manière complexe aux différends socio-économiques et aux tensions inter et intracommunautaires. En outre, des rivalités économiques liées à l'imposition et collecte de taxes démontrent des faiblesses dans la gouvernance locale de ces entités. Les activités de dialogue démocratique viseront un engagement des populations des zones cibles, ainsi que des autorités étatiques des différents niveaux, dans la résolution des principaux conflits violents liés à la gestion du pouvoir coutumier et la gestion des entités administratives. Les partenaires sont encouragés travailler sur les conflits au sein des communautés, ainsi qu'entre les communautés.

Orientations dans le cadre de l'objectif spécifique 1 :

- Le dialogue démocratique est organisé sur la base d'analyses des conflits sensibles au genre qui sont menées de manière permanente (i.e. tout au long du cycle de mise en œuvre) et participative (implication

directe des communautés, de leurs leaders et des parties prenantes au conflit, au niveau local, provincial et national). Le processus est inclusif et traite de manière ciblée les dynamiques des conflits identifiées dans la zone prioritaire. Dans le cadre de cet AAP, le dialogue se concentre essentiellement sur la dynamique de conflit « Mobilisation autour de la terre et de l'identité » et « Dilemmes Sécuritaires » lié à la contestation du pouvoir coutumier.

- Etant donné la complexité de ces enjeux, il est attendu des organisations soumissionnaires qu'elles planifient et budgétisent une période de lancement (« Inception phase ») de minimum 3 mois (ou plus si l'organisation l'estime nécessaire et le justifie). Cette période permettra au consortium partenaire, appuyé par le Secrétariat technique du FCS, de cartographier et d'identifier les conflits qui seront ciblés prioritairement, de mener des analyses préliminaires, d'évaluer les risques et d'ajuster les stratégies de mise en œuvre, de poser les bases des stratégies de mobilisation communautaire et d'engagement politique et, finalement, d'identifier/sélectionner ses structures/comités locaux partenaires et de renforcer la coordination entre son programme et les autres initiatives de stabilisation (en cours/planifiées) dans la zone, y compris celles mises en œuvre par certaines sections de la MONUSCO.
- A cet égard, il est attendu que les soumissionnaires tiennent compte particulièrement du travail effectué ces dernières années par le projet ISSSS Pamoja Tujenge Kwa Amani, mais aussi par d'autres projets de dialogue démocratique.
- Le dialogue démocratique, tel que défini dans le cadre de l'ISSSS, est un champ d'intervention à part entière (non une activité) qui combine analyse et recherche sur les conflits, concertation et médiation, communication et mobilisation communautaire, mais aussi l'engagement politique au niveau local, provincial, national et régional (si applicable).
- C'est un processus progressif et continu qui traite de manière ciblée les dynamiques du ou des conflits les plus saillants, identifiés dans la zone prioritaire.
- Les parties prenantes au conflit (i.e ayant une influence directe, positive et/ou négative, sur le conflit), femmes et hommes, au niveau local, provincial, national et/ou régional sont au centre du processus de dialogue. Ils développent une vision collective des causes des conflits qui les opposent et identifient de manière collégiale les pistes de solution et de transformation de ces conflits.
- Un dialogue démocratique qui réussit ne peut avoir lieu sans la participation active et équitable des différentes catégories de la population, notamment les femmes et jeunes femmes. Celles-ci doivent non seulement être impliquées durant l'activité de dialogue démocratique en tant que telle, mais également en amont, durant tout le processus de préparation et de consultation préalable.
- Les pistes de solutions (plans d'actions) identifiées au fur et à mesure du processus de dialogue relèvent 1) de la propre responsabilité des acteurs du dialogue, 2) de la responsabilité des autorités provinciales et/ou nationales et/ou 3) nécessitent un appui et/ou une facilitation externe.
- Les projets de dialogue sont conçus de manière flexible et continue de manière à pouvoir 1) assurer un suivi régulier et précis des engagements pris par les parties prenantes du dialogue et 2) répondre à certains besoins prioritaires identifiés par ces parties prenantes au fur et à mesure du processus.
- La participation des autorités au niveau local, provincial et national (selon des modalités à développer par les organisations soumissionnaires) dans la mise en œuvre et le suivi des processus de dialogue est essentiel, en termes d'engagement, de mobilisation, d'appropriation et de durabilité.
- Des mécanismes complémentaires d'information et de mobilisation (ex : collaboration avec les médias, tribunes d'expression populaire, mécanismes de feedbacks, etc.) doivent permettre de renforcer la redevabilité des acteurs du dialogue vis-à-vis de la population et des groupes qu'ils représentent.

Pilier 3 de l'ISSSS : Restauration de l'autorité de l'Etat

Objectif spécifique 2 : La performance et la qualité de services des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) sont améliorées, permettant la fourniture de services transparents, équitables et accessibles à tous

les citoyens (femmes, jeunes femmes, hommes, jeunes hommes, enfants, groupes marginalisés et groupes à risque).

Remarques préliminaires :

En général, les activités relatives à la restauration de l'autorité de l'Etat devront viser l'amélioration de la performance et de la qualité de services de l'administration locale (ETD). Ainsi que le rapprochement entre les institutions administratives susmentionnées et les communautés locales en termes d'accès et de collaboration. Les interventions sur ce Pilier ciblent dans leur globalité la reconnaissance de l'Etat par des populations comme le principal fournisseur de services, favorable à la paix et à la stabilité. Les interventions et activités relatives à la restauration de l'autorité de l'Etat doivent à la fois proposer un renforcement des capacités techniques et opérationnelles mais également contribuer à l'amélioration de la qualité de ces services en adressent les racines politiques de leur disfonctionnement, en lien avec des activités de dialogue démocratique. Cet enjeu est crucial pour tous les objectifs sous-mentionnés et par conséquent pour l'engagement et la prise de responsabilité des autorités étatiques et politiques dans le renforcement de services de l'administration publique performants, équitables et accessibles.

Les activités de restauration de l'autorité étatique sont liées aux activités de dialogue démocratique et à une analyse des conflits dans la zone prioritaire. La décentralisation inachevée n'accorde en pratique que peu de moyens (administratif, logistique, opérationnel et humain) aux chefs coutumiers pour assumer les responsabilités qui leur incombent. Ils ont de ce fait une marge de manœuvre extrêmement réduite pour intervenir sur le développement de l'entité qu'ils administrent, alors que la population s'adresse généralement d'abord à eux pour répondre à ses besoins sociaux, économiques, sécuritaires et de justice. La décentralisation, en accordant aux entités territoriales décentralisées la responsabilité et le pouvoir de lever certaines taxes et impôts, a stimulé la convoitise qui entoure ces lieux de pouvoir.

En complément des interventions de dialogue démocratique, des actions ciblées sont nécessaires en vue d'améliorer les performances et la qualité de services des ETDs, afin d'exercer avec efficacité leurs missions. En outre, la participation de l'Etat et de ses services dans la conception et la mise en œuvre des interventions de stabilisation est essentielle. Par conséquent, les organisations soumissionnaires seront évaluées au regard de leurs stratégies, de leur engagement et du renforcement de capacités des autorités responsables des ETDs à différents niveaux (groupement, chefferie, territoire). Bien plus, l'implication active de la société civile dans la compréhension des missions régaliennes des ETDs et dans la responsabilité citoyenne est fondamentale.

Orientations dans le cadre de l'objectif spécifique

- L'articulation stratégique et opérationnelle de cet objectif à l'objectif spécifique 1 (dialogue démocratique) est centrale et devra également être clairement présentée dans la soumission.
- Le renforcement des compétences des ETDs vise à assurer un fonctionnement optimal de celles-ci, ce qui implique la redevabilité des autorités locales, les garanties d'efficacité, d'efficience, de bonne gouvernance et de reddition de comptes, avec en prime une gestion participative des citoyens. Ces enjeux fondamentaux doivent être pris en compte par les soumissionnaires. Il en va de même du renforcement de capacités des agents de l'Etat dans la fourniture de services clefs, en gestion administrative et en gouvernance participative.
- Renforcement des capacités des ETDs dans la mobilisation des recettes propre aux fins d'améliorer certains services de base liés à leurs compétences.
- En outre, le renforcement de capacités des membres de la société civile, en particulier les organisations de femmes et de jeunes, en matière de bonne gouvernance, de décentralisation, de droits et devoirs des ETDs, y compris des citoyens envers l'Etat, etc. devra être pris en compte par les soumissionnaires.
- L'amélioration de la confiance entre la population et les services étatiques est un résultat visé par l'intervention de stabilisation. Elle est une conséquence probable de la performance, de la qualité de

services rendus, de la célérité dans le traitement des dossiers, du rapprochement entre l'Administration et les administrés en termes d'accessibilité (géographique, physique et économique/des coûts abordables), mais peut également faire l'objet d'activités et de stratégie spécifiques.

- L'élaboration et la validation des Plans locaux de développement dans une démarche inclusive, qui identifie des problèmes au niveau local et apportent des réponses aux enjeux de gouvernance. Dans certaines entités qui disposent déjà de ces plans, le projet pourrait considérer une mise à jour ou amélioration de ces plans s'ils manquent à prendre en compte efficacement certains éléments importants issus de l'analyse des dynamiques des conflits.
- En outre, la mise en œuvre dans le cadre du projet de certaines activités spécifiques prioritaires issus des Plans locaux de développement pourrait être pertinente.
- La mise en place des mécanismes de concertation entre ETDs, autorités provinciales et la population locale, dans le respect des cadres légaux mis en place, permettra de renforcer la collaboration et le dialogue entre celles-ci.

Pilier 5 de l'ISSSS : Femmes, Paix, et Sécurité

Objectif spécifique 3 : Les femmes influencent, et participent à, toutes les étapes des processus de stabilisation et de consolidation de la paix, et sont reconnues comme actrices de changement social.

Remarques préliminaires :

Le genre est un concept transversal dans toute intervention de stabilisation. Par conséquent, les soumissionnaires doivent assurer une transversalité, une coordination des interventions, et une intégration stratégique en matière de genre avec les autres objectifs spécifiques du présent AAP. Les interventions doivent faciliter la promotion de la représentativité et partant de la participation des femmes et des jeunes dans la réalisation de chaque objectif spécifique du projet. Il est essentiel de veiller à la désagrégation systématique des données de bénéficiaires par sexe et par âge en fonction de chaque objectif spécifique du projet lors de la mise en œuvre des activités, y compris pour la budgétisation sensible au genre.

Orientations spécifiques :

Les interventions dans le cadre de cet objectif spécifique doivent contribuer à la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU. Elles doivent promouvoir la participation active, tant qualitative que quantitative dans la prévention des conflits, et dans le processus de prise de décisions en matière de transformation des conflits, de maintien de la paix et de la stabilité. Spécifiquement, les interventions doivent promouvoir la participation des femmes, pour les interventions de dialogue démocratique et restauration de l'autorité de l'état, tels que visés par les objectifs du présent AAP, notamment :

- L'accès équilibré des hommes et des femmes aux différents mécanismes de consultation et de décision du projet, ainsi que l'adoption de mécanismes et stratégies permettant de promouvoir la prise de parole des femmes, devront faire l'objet d'une attention prioritaire.
- Les interventions doivent promouvoir une sensibilité accrue des femmes, des organisations des femmes, des hommes et des autorités locales sur des normes sociales et les rôles de genre positifs. Dans la même optique, des forums/espaces de discussions autour des normes et rôles de genre devront être mis en place, dynamisés et organisés dans les communautés.
- Les organisations de femmes et de jeunes, participent et contribuent à travers les mécanismes locaux à l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre (reddition de compte) des Plans locaux de développement (ainsi que des Plans locaux de sécurité) et des budgets sensibles au genre et qui prennent en compte les questions de jeunes.

- Par ailleurs, les soumissionnaires sont appelés à mettre un accent sur le renforcement de capacités des femmes dans la pérennisation de la paix. Aussi les capacités des femmes et des organisations féminines doivent-elle être renforcées sur le leadership féminin et sur le plaidoyer.

Paquets optionnels

Outre les trois objectifs énoncés ci-dessus, les soumissionnaires sont invités à choisir un quatrième objectif parmi les deux piliers ISSSS suivants (un seul objectif seulement) :

Pilier ISSSS 2 : Sécurité (optionnel)

Objectif spécifique 4a : La performance et la qualité de services de sécurité (PNC et FARDC) sont améliorées, elles fournissent des services transparents, équitables et accessibles à tous les citoyens (femmes, jeunes femmes, hommes, jeunes hommes, enfants, groupes marginalisés et groupes à risque). (optionnel)

Remarques préliminaires :

La faiblesse des capacités institutionnelles des services de défense et de sécurité (FARDC, PNC et autres) entrave la prévention des violences au niveau local. Le manque de confiance entre les populations civiles et les forces de sécurité, ainsi que leur faible capacité institutionnelle, est l'un des facteurs majeurs de complication de la situation sécuritaire dans la zone prioritaire. À cela s'ajoutent les exactions et tracasseries routières des services de sécurité et des hommes en armes non autrement identifiés sur les axes routiers. Pour pallier ce défi, les interventions proposées doivent s'inscrire dans une logique de l'amélioration d'une gouvernance locale inclusive et participative pour contribuer à une réduction des conflits violents.

Orientations dans le cadre de l'objectif spécifique

- Les interventions doivent viser l'amélioration du rapprochement et de la collaboration entre d'une part, les femmes, filles, garçons et hommes membres des communautés, et d'autre part, les forces de sécurité (FARDC/PNC). Dans cette optique, les initiatives de concertation et de dialogue entre les autorités des services de sécurité et la population locale doivent être mises en place.
 - *Le premier niveau* vise le renforcement de la collaboration entre populations, leaders communautaires, autorités administratives et coutumières et PNC dans l'analyse du contexte et des risques sécuritaires et de protection et l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'actions susceptibles de réduire les risques/menaces identifiés conjointement.
 - *Le deuxième niveau* concerne 1) le relais de ces plans d'actions locaux vers les autorités territoriales et provinciales ainsi que vers le commandement de la PNC et 2) la prise d'engagements par ces autorités (sur base des recommandations issues des analyses initiales) et leur suivi.
 - *Le troisième niveau* peut être conditionné au suivi et au respect de ces engagements. Il considère l'organisation d'appuis techniques et matériels complémentaires permettant la mise en application des plans d'actions, en réponse aux besoins et aux risques identifiés dans les analyses initiales.
- Si les soumissionnaires proposent des interventions axées sur la formation et le déploiement de la PNC, y compris l'infrastructure et les moyens de mobilité, toute intervention technique doit être accompagnée d'un engagement politique avec des autorités provinciales et nationales compétentes pour l'affectation, le déploiement et la prise en charge récurrente du personnel sécuritaire, y compris leur mécanisation dans le cas des nouvelles unités. Il est impératif que les services étatiques soient impliqués et rendus responsables dans les activités de renforcement des services de sécurité. Les soumissionnaires sont évalués sur leur approche et capacité d'engagement des parties prenantes congolaises.

Pilier ISSSS 4 : Retour, Réintégration et Relance Socioéconomique

Objectif spécifique 4b : La cohésion sociale et la résilience inter et intra-communautaire, avec un accent sur les jeunes à risques, sont améliorées. (optionnel)

Les activités de restauration de l'autorité étatique sont liées aux activités de dialogue démocratique et à une analyse des conflits dans la zone prioritaire. Les soumissionnaires sont invités à proposer une stratégie d'intervention géographique qui cible prioritairement les zones caractérisées par des conflits violents autour du pouvoir coutumier.

La faiblesse des moyens de subsistance facilite le repli identitaire des communautés des zones prioritaires 1 et 2 qui s'identifient en opposition à d'autres communautés. Ils constituent par conséquent des cibles faciles à mobiliser dans des groupes armés, aussi bien que des boucs émissaires de caractère ethnique. Ce qui non seulement entrave la cohésion sociale mais également accentue la vulnérabilité des communautés en général, des femmes et des jeunes en particulier.

Dans ce cadre, les interventions doivent contribuer au renforcement de la cohésion sociale et de la résilience socioéconomique des communautés locales avec une emphase sur les jeunes à risque (JAR) et les femmes vulnérables. Dans le cadre du pilier RRR, des activités socio-économiques et de subsistance seront entreprises, mais avec l'objectif spécifique (ré)intégrer les groupes susmentionnés et de faire face aux tensions intercommunautaires. L'absence de services sociaux tels que l'éducation, les soins de santé et la protection, ou l'inégalité d'accès à ces services ne seront pas inclus dans les programmes I4S. Toutefois, il serait important que les soumissionnaires établissent des liens avec les acteurs qui s'efforcent de renforcer ou d'offrir des services sociaux.

Les partenaires sont en outre encouragés à élaborer un plan d'ensemble pour les interventions de RRR avec des liens avec le rétablissement à plus long terme et le développement socioéconomique en coordination avec le gouvernement de la RDC. Par exemple, alors que les acteurs de la stabilisation se concentrent sur les groupes à risque et marginalisés et le renforcement de chaînes de valeur spécifiques pour accroître la collaboration entre les communautés en conflit, il serait possible de se coordonner avec les partenaires au développement pour réhabiliter les infrastructures ou développer le secteur privé.

Orientations dans le cadre de l'objectif spécifique 3 :

- Les soumissionnaires doivent intégrer dans leurs propositions des interventions qui ambitionnent le renforcement de la cohabitation pacifique et de la résilience chez les jeunes à risque. Ce qui suppose le renforcement des capacités de ceux-ci dans l'optique d'assurer leur auto-prise en charge, à travers des formations professionnelles ou l'appui à la création d'Activités Génératrices de Revenus (AGR), afin de faciliter leur intégration dans les communautés, et contribuer au processus de cohésion sociale.
- Formation professionnelle en vue d'une AGR qui a été sélectionnée en consultation avec les bénéficiaires et sur la base d'une évaluation du marché. Ces formations porteront également sur les compétences nécessaires dans la vie courante, la gestion financière, la prévention des conflits, etc.
- Promouvoir l'autonomisation des femmes vulnérables à travers la création des AGRs et en facilitant leur accès aux services financiers et sociaux de base, notamment la mise en place des : caisses de résilience, des associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC), les mutuelles de solidarités (MUSO), etc.
- Appui aux groupes de jeunes existants, les associations de bénévoles et les groupes de femmes dans les activités récréatifs et promotion de la paix. Mentorat auprès des organisations existantes de jeunesse pour leur permettre de jouer un rôle actif dans la consolidation de la paix et de réconciliation, et pour identifier et soutenir les personnes telles que les jeunes à risque.

- Les personnes touchées par la violence ont un accès à des activités qui facilitent le processus de gestion des expériences de détresse et ont accès à des activités de soutien psychosocial, y compris l'orientation vers des soins spécialisés.
- En outre les interventions doivent faciliter l'accès des femmes et des JAR aux terres agricoles, ceux-ci devront bénéficier d'un accompagnement technique des services spécialisés. Bien plus, l'accès aux parcelles de pâturage collectif et aux parcelles agricoles collectives devra également être facilité au profit des activités agricoles et d'élevage.
- Le renforcement progressif de la cohésion sociale des JAR et des femmes vulnérables pourrait également être envisagé à travers leur implication active dans l'organisation d'activités sportives et culturelles.

1.3.2. COORDINATION

Les organisations devront démontrer une connaissance précise des interventions récentes, en cours ou planifiées dans la zone, dans les domaines d'intervention ciblés par cet AAP. Leurs propositions seront évaluées en tenant compte de leur coordination, de leur complémentarité et de leur capacité à capitaliser sur ces interventions récentes, en cours ou planifiées. Il existe un certain nombre de programmes alignés à la stratégie ISSSS avec des activités complémentaires. Les soumissionnaires sont invités à proposer une stratégie de coordination qui correspond aux objectifs de la stratégie ISSSS, et qui sera menée en appui au rôle de facilitation de la coordination que remplira le secrétariat technique (UAS et STAREC).

Les soumissionnaires garderont à l'esprit que leur soumission doit prendre en compte l'existence de projets de stabilisation parallèles, couvrant les mêmes zones, ayant fait l'objet d'appels à projets différents du FCS, avec lesquels il sera demandé d'assurer une intégration programmatique et une coordination opérationnelle étroites :

Figure 2 : Projets financés par le Fonds de Cohérence de la Stabilisation

<u>Projet sur les groupes armés (AAP n°05/2020)</u>	Projet financé par le fonds de cohérence pour la stabilisation ciblant spécifiquement la dynamique des groupés armés. Le projet sera lancé simultanément avec le projet sur le pouvoir coutumier, objet du présent AAP.
<u>Projet sur conflits fonciers et transhumance (AAP n°04/2020)</u>	Projet financé par le fonds de cohérence pour la stabilisation ciblant spécifiquement les conflits fonciers, conflits et transhumance, et renforcement de l'administration foncière. Le projet sera lancé simultanément avec le projet sur les groupes armés, et le projet de pouvoir coutumier.

Par ailleurs, parmi d'autres projets pertinents dans la zone de mise en œuvre, il est demandé aux soumissionnaires d'établir des complémentarités avec les projets suivants, de tenir compte des leçons apprises de leur mise en œuvre et de s'appuyer sur leurs acquis :

Figure 3 : Projets alignés

Fonds pour la consolidation de la paix III (FCP)	<u>Partenaires de mise en œuvre</u> : à définir <u>Objectif général</u> : contribuer à la stabilisation à l'Est du pays par des investissements ciblés, intégrateurs et en lien avec la résolution des conflits locaux et contribuer à la réduction de la pauvreté. <u>Focus/Volets</u> : (a) Reconstruction d'infrastructures économiques ; (b) reconstruction et équipement d'infrastructures sociales ; (c) activités génératrices de revenu dans le secteur agricole et l'élevage. <u>Zone prioritaire</u> : Ituri, Nord-Kivu, Sud-Kivu
Mayi Ya Amani	<u>Partenaire de mise en œuvre</u> : IRC, SFCG, ZOA

	<p><u>Objectif général</u> : 3 (RAE) and 4 (RRR) <u>Focus/Volet</u> : Projet financé par l’ambassade du Royaume des Pays-Bas ciblant la transformation de conflits à travers un meilleurs accès à l’eau. Ce projet a par ailleurs mis en place une approche de sécurisation foncière collective intéressante. <u>Zone Prioritaire</u> : Plaine de la Ruzizi</p>
ARC	<p><u>Partenaire de mise en œuvre</u> : ZOA, War Child, VNGi <u>Focus/Volet</u> : 1) Renforcement de la performance, de la responsabilité et de la collaboration de l’administration locale et du conseil de sécurité en vue de la sécurité et la protection. 2) Accès à la terre et création d’alternatives économiques à base communautaire pour les individus à risque (focus sur les anciens combattants et la jeunesse). <u>Zone Prioritaire</u> : Nord Kalehe</p>
STEP / World Bank	<p><u>Partenaire de mise en œuvre</u> : Fonds Social de la RDC <u>Objectif général</u> : Retour, Réintégration et Relance économique <u>Zone prioritaire</u> : NK : Sake-Masisi ;Butembo-Beni-Oicha ; Kibua SK : Miti-Bunyakiri-Hombo ; Walungu-Mwenga-Kifufu Ituri : Djugu-Faraje ; Bunia-Mahagi</p>
SPR	<p><u>Partenaire de mise en œuvre</u> : MSI (lead), International Alert, IRC <u>Objectif général</u> : Changement de comportement et des normes sur le genre <u>Zone prioritaire</u> : SK : Kalehe, Kabare, Ville de Bukavu, Walungu NK : Masisi, Walikale, Ville de Goma</p>
Amélioration des moyens de subsistance et promotion de la paix dans l’Est du Congo ; RDC	<p><u>Partenaire de mise en œuvre</u> : GIZ <u>Objectif général</u> : Les capacités sociales et économiques pour un développement pacifique axé sur l’auto-assistance ont été renforcées au niveau des individus, des ménages et des groupes sociaux dans certaines communautés de la province du Sud-Kivu (Est du Congo). <u>Focus/Volet</u> : 1) Promotion des compétences sociales et des structures d’interaction pacifique, notamment dans le domaine de l’autonomisation des femmes et le lancement de processus de dialogue visant à sensibiliser l’opinion et à modifier les normes sociales qui méconnaissent les droits de l’Homme. 2) Promotion de mesures génératrices de revenus sensibles aux traumatismes, l’accent est mis sur la promotion des possibilités de création de revenus durables en tenant compte des traumatismes et des conflits. <u>Zone prioritaire</u> : Plaine de la Ruzizi</p>
Tujenge Amani, Phase IV	<p><u>Partenaire de mise en œuvre</u> : APC <u>Focus/Pilier</u> : Dialogue Démocratique et Retour, Réintégration et Relance socioéconomique. <u>Zone prioritaire</u> : SK : Kalehe et Shabunda-Kabare-Walungu NK : Walikale</p>
Improving security, social cohesion and human rights in conflict mineral rich region of eastern DRC	<p><u>Consortium</u>: International Alert (lead), OGP, IPIS, EURAC <u>Objectif général</u>: Renforcer la stabilité régionale de la Région des Grands Lacs <u>Focus/Volets</u> : Réduction des conflits et améliorer la sécurité dans les zones respectives ; amélioration de la sécurité régionale et de la stabilité à travers de l’assainissement des chaînes d’approvisionnement en minéraux. <u>Zone prioritaire</u> : Ituri : Mahagi, Mambasa Sud Kivu : Shabunda, Kalehe, Fizi</p>
Jeunesse engagée pour la paix dans la Province du Sud-Kivu, RDC (PBF)	<p><u>Partenaire de mise en œuvre</u> : APC <u>Objectif général</u> : contribuer à la réduction des violences communautaires liées à l’implication des jeunes dans les groupes armés en vue de la stabilisation durable de la province du Sud-Kivu en général, dans les territoires de Kabare.</p>

	<p><u>Focus/Volet</u> : ce projet est axé sur le renforcement de la résilience des jeunes face aux conflits violents. Il vise particulièrement à les responsabiliser tout en renforçant leur capacité d’agir et susciter leur engagement pour la paix. Cette responsabilisation passe par leur participation à toutes les étapes de la mise en œuvre du projet, notamment l’analyse des causes profondes des conflits, le dialogue pour explorer les pistes de solutions et l’engagement des parties prenantes, ainsi que la mise en œuvre des actions à travers les structures communautaires des jeunes.</p> <p><u>Zone Prioritaire</u> : Kabare, Kalehe, Shabunda et Walungu</p>
--	---

1.3.3. ENGAGEMENT POLITIQUE ET MOBILISATION DES ACTEURS

Les organisations doivent développer une stratégie d’engagement politique et mobilisation des acteurs pour répondre aux enjeux de stabilisations et dynamiques des conflits. Cette stratégie doit être basée sur une analyse des acteurs ayant une influence (positive et/ou négative) sur les dynamiques de conflit, leurs intérêts, leurs positions et leur rôle (potentiel/attendu) dans le processus de stabilisation/transformation du/des conflits.

1.3.4. RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA SOCIETE

La participation active des organisations de la société civile congolaise (ONG, centres de recherche, etc.) dans la conception et la mise en œuvre des interventions et la représentation de minimum **une ONG congolaise (avec expérience dans la zone) en tant que membre à part entière des consortiums est obligatoire**. Les capacités techniques et organisationnelles de ces organisations, leur implantation dans les zones d’intervention, la stratégie de partenariat et de renforcement de capacités constituent des éléments d’évaluation des appels à proposition.

1.3.5. COLLABORATION ET ANCRAGE INSTITUTIONNEL

Les capacités des soumissionnaires et la qualité de leur stratégie de collaboration 1) avec les autorités congolaises au niveau local, provincial et national et 2) avec les sections substantives de la MONUSCO (en particulier avec les Affaires Civiles) constituent également un élément d’évaluation des appels à proposition. En outre, les organisations ayant une expérience dans la mise en œuvre de programmes de promotion de l’égalité des sexes et de l’autonomisation des femmes sont encouragées à poser leur candidature dans le cadre du consortium.

1.3.6. BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE

Un pourcentage de minimum 15% du budget total doivent répondre de manière ciblée et spécifique aux enjeux de l’égalité des sexes/genres. Il est recommandé aux organisations soumissionnaires de présenter de manière claire, dans leur budget détaillé, les montants qui seront alloués à cette intégration transversale du genre avec des explications narratives. Il est fortement recommandé d’intégrer à temps plein ou à temps partiel un expert en matière de genre dans le cadre du projet.

1.4. BUDGET

L’appel à proposition vise à financer un projet d’une durée maximale de 30 (trente) mois, pour un montant total de **2.600.000 \$**.

Objectif spécifique	Pilier ISSSS	Répartition des fonds
Objectif spécifique 1 : Les populations dans l’Est de la RDC et l’Etat congolais, appuyés par leurs	Pilier 1	25-35%

partenaires, transforment les principaux conflits violents dans les zones prioritaires de stabilisation		
Objectif spécifique 2 : La performance et la qualité de services des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) sont améliorées, permettant la fourniture de services transparents, équitables et accessibles à tous les citoyens (femmes, jeunes femmes, hommes, jeunes hommes, enfants, groupes marginalisés et groupes à risque).	Pilier 3	25-35%
Objectif spécifique 4 : Les femmes influencent, et participent à, toutes les étapes des processus de stabilisation et de consolidation de la paix, et sont reconnues comme actrices de changement social	Pilier 5	10%-20%
Objectif 4 a OU b La cohésion sociale et la résilience inter et intra-communautaire, avec un accent sur les jeunes à risques, sont améliorées. La performance et la qualité de services de sécurité (PNC et FARDC) sont améliorées, elles fournissent des services transparents, équitables et accessibles à tous les citoyens (femmes, jeunes femmes, hommes, jeunes hommes, enfants, groupes marginalisés et groupes à risque).	Pilier 2 Pilier 4	25-35%

1.5. DUREE DU PROJET

La durée de ce contrat est de 30 mois, incluant les phases de lancement et de clôture du projet. **Les partenaires sont fortement encouragés à prévoir au moins 24 mois, voire plus si possible, pour la mise en œuvre opérationnelle sur le terrain.**

1.6. COUVERTURE GEOGRAPHIQUE

L'appel à proposition cible, dans la province du Sud-Kivu, la zone prioritaire suivante « Plaine de la Ruzizi, Moyens et Hauts Plateaux de Uvira et de Mwenga/secteur d'Itombwe », en particulier l'ensemble des chefferies et groupements du territoire de Plaine de la Ruzizi, Moyens et Hauts Plateaux de Uvira et de Mwenga/secteur d'Itombwe. Il appartient aux soumissionnaires de proposer un ciblage géographique répondant aux dynamiques de conflit dans la zone concernée par rapport à l'objet du projet. Les soumissionnaires doivent articuler une stratégie géographique cohérente établissant les liens entre les piliers ISSSS visés par ce projet en créant des synergies entre les objectifs spécifiques visés, assurant un équilibre entre d'une part la portée géographique et d'autre part l'impact et la durabilité des interventions.

2. SECTION II - CONDITIONS GENERALES

2.1 Éligibilité des soumissionnaires

Les contributions au FCS seront utilisées pour financer des projets réalisés par des Organisations des Nations Unies participantes (PUNO) et/ou des Organisations Participants non-Nations Unies (PNUNO).

a. Critères d'éligibilité pour les Organisations des Nations Unies participantes (PUNO)¹ (consortium lead)

Pour être éligibles, elles doivent :

- Être accréditée auprès des autorités compétentes en RDC ;
- Avoir signé le memorandum intitulé « Memorandum of Understanding » avec l'Agent Administratif (AA) ;
- S'engager à assumer l'entière responsabilité programmatique et financière des fonds lui étant décaissés par l'AA ;
- Exercer ses activités en conformité avec les règlements, règles, directives et procédures qui lui sont applicables, en utilisant des modalités de mise en œuvre standard ;
- Pour les anciens partenaires du FCS, un nouveau financement ne sera octroyé que si le partenaire a démontré une performance adéquate en rapport avec l'atteinte des fonds selon l'outil des performances ;
- Démontrer une expérience d'au moins trois ans dans la mise en œuvre, en RDC, de projets dans les domaines d'intervention ciblés par cet AAP et dans la gestion de budgets similaires comme proposé dans la note conceptuelle ;
- Inclure les organisations congolaises dans la conception et la mise en œuvre de l'intervention et assurer qu'au minimum une organisation congolaise soit membre à part entière du consortium soumissionnaire.

b. Critères d'éligibilité pour les Organisations Participantes non-Nations Unies (PNUNO) (consortium lead)

Pour être éligibles à être lead de consortium, elles doivent :

- Obtenir une note d'un moins 70% lors de la micro-évaluation des capacités de gestion financière et administrative réalisée par la Cellule FCS et l'Agent de Gestion (AG), ou par une agence partenaire respectant l'approche harmonisée pour le transfert d'espèces (HACT – Harmonized Approach for Transfert of Cash) ;
- Disposer de capacités opérationnelles démontrées ;
- Disposer d'une reconnaissance juridique dans leur pays d'origine ;
- Disposer de la reconnaissance administrative d'exercer en RDC
- S'engager à assumer la responsabilité programmatique et financière pour les fonds décaissés par l'AA à travers de l'AG ;
- Disposer en RDC des ressources matérielles et humaines nécessaires à la mise en œuvre des projets concernés par les AAP ;
- Avoir réalisé au cours des deux dernières années au moins un audit financier par des cabinets d'audit reconnus avec une bonne réputation (le rapport d'audit sera joint au dossier de candidature) ;
- Disposer d'un compte bancaire au nom de la PNUNO dans une banque reconnue ;
- Être ou s'engager à travailler avec au moins, un PNUNO nationale éligible au FCS ;
- Être considéré par la Cellule FCS et l'AG à risque « faible » ou « modéré » ;
- Pour les anciens partenaires du FCS, un nouveau financement ne sera octroyé que si le partenaire a démontré une performance adéquate en rapport avec des fonds selon l'outil de performances.

c. Critères d'éligibilité pour les organisations membres des consortiums (sans en assurer le leadership)

¹ Veuillez consulter la page 29 du manuel d'opérations version 2020

- Pour les PUNO : avoir signé le « *Memorandum of Understanding between Participating UN Organizations and the United Nations Development Programme regarding the Operational Aspects of a DRC Stabilization Coherence Fund* » au plus tard à la date de soumission de l'appel à proposition.
- Pour les PNUNO : disposer d'une reconnaissance juridique dans le pays d'origine et disposer de la reconnaissance juridique nécessaire pour exercer en RDC, au plus tard à la date de soumission de l'appel à proposition.

2.2 Eligibilité des coûts

Les coûts et les dépenses éligibles sont présentés et détaillés dans les lignes directrices budgétaires.

3. SECTION III – CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS

3.1 Contenu et constitution des dossiers

Utilisant les orientations de forme et de contenu détaillées dans ce document, les soumissionnaires présenteront leur dossier de proposition comprenant une fiche signalétique, une présentation narrative, un cadre logique et un budget détaillé et récapitulatif et un dossier administratif complet. Les propositions financières seront élaborées sur base des lignes directrices budgétaires du FCS, annexées à ce document. Le non-respect des indications présentées dans ce document et dans ses annexes constitue un facteur de rejet des appels à proposition transmises au Secrétariat technique du FCS, sans recours possible pour les soumissionnaires concernés.

Les appels à proposition seront rédigés en français et comprendront 3 principales parties (voir ci-dessous) :
Veuillez utiliser les canevas appropriés pour le document de projet, le budget, le cadre logique et la théorie du changement.

1. Proposition technique
 - a. Document de projet
 - b. Cadre Logique
 - c. Théorie de changement

NB : Libre aux organisations soumissionnaires de définir leur propre logique d'intervention à partir des éléments mentionnés dans cet appel, pour autant que le projet soit compatible avec la logique d'intervention générale de la stratégie ISSSS et son cadre de suivi et évaluation global. Les propositions techniques seront autant évaluées sur leur pertinence, leur cohérence interne, la clarté de la logique d'intervention que sur leur alignement à l'ISSSS.

2. Proposition financière
 - a. Budget détaillé et récapitulatif en dollars US
3. Dossier administratif complet
 - a. Fiche de renseignement relative à l'organisation soumissionnaire ;
 - b. Fiche de renseignement relative au(x) partenaire(s) du projet ;
 - c. Copie des statuts de l'organisation soumissionnaire, certifiés conformes à l'original ;
 - d. Copie de la déclaration d'enregistrement ou équivalent selon la législation en vigueur dans le pays d'implantation de l'organisation ;
 - e. Organigramme ;
 - f. Dernier rapport d'audit externe réalisé en RDC ;
 - g. Budget prévisionnel pour l'exercice en cours, faisant apparaître la liste des financements approuvés, en indiquant si possible s'ils sont acquis, sollicités ou à solliciter.

3.2 Modalités de dépôt des dossiers

Les soumissionnaires ou consortiums soumissionnaires fourniront six (6) exemplaires du dossier d'appel à proposition, comprenant la fiche signalétique du projet, la partie narrative, le cadre logique synthétique ainsi que le budget détaillé et récapitulatif et six (6) exemplaires du dossier administratif.

La version papier des appels à proposition et du dossier administratif devra être réceptionnée (heure de Bukavu) à l'adresse suivante :

Secrétariat Technique du FCS

S/c Unité d'Appui à la Stabilisation (UAS)

HQ MONUSCO

Bureau de Bukavu

A l'attention du Coordinateur provincial de l'UAS au Sud-Kivu.

Les dossiers complets seront placés dans **une seule enveloppe** fermée et cachetée avec l'adresse du Secrétariat Technique du FCS et avec le libellé « Nom de l'organisation soumissionnaire - Réponse à l'Appel à proposition n°03/2020 – Sud Kivu – Gouvernance locale inclusive et participative. A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Les dossiers d'appel à proposition seront également envoyés par voie électronique aux adresses suivantes :

À :

- Caitlin Hannahan: caitlin.hannahan@one.un.org
- Yves Birindwa: yves.birwinda@undp.org

CC :

- Sakina Katy Frattina: sakina.frattina@un.org
- Germaine Angalikiana : germaineangalikiana@gmail.com

En cas de conflit, la date et heure de dépôt de la version papier feront foi.

Les partenaires sont invités à soumettre leurs questions à la Cellule FCS (caitlin.hannahan@one.un.org) et au Secrétariat Technique en Sud Kivu (sakina.frattina@un.org et germaineangalikiana@gmail.com) jusqu'au 26 mai 2020. Ces questions recevront ensuite une réponse collective sous forme de FAQ (*Frequently asked questions*) par le biais d'un courriel.

4. SECTION IV – CRITERES ET PROCESSUS DE SELECTION

La sélection des organisations soumissionnaires sera organisée en plusieurs étapes :

- 1) Le ST Provincial en Sud Kivu réceptionne les dossiers et vérifie (i) qu'ils soient conformes et complets (regardant des indications/exigences de forme présentées dans l'AAP) et (ii) que les organisations soumissionnaires soient éligibles ;
- 2) La Cellule FCS organise un examen préalable avec l'appui d'experts thématiques et de l'AG chargés de fournir une grille d'évaluation pour chaque soumission. Les recommandations techniques et thématiques, et les résumés de chaque proposition issue de cet examen préalable sont soumis au STP ;

- 3) Le ST Provincial constitue le Comité d'Évaluation Technique (CET) et transmet à ses membres une copie des dossiers validés et conformes. Les membres du CET signent une déclaration d'impartialité et de confidentialité ;
- 4) Les membres du CET prennent une décision en évaluant (i) les capacités et l'expérience des organisations soumissionnaires dans la mise en œuvre de l'approche l'ISSSS et (ii) la qualité du dossier soumis, en utilisant des grilles d'évaluation standards déjà soumises par la Cellule FCS. Le partenaire sélectionné à l'issue de ce processus est alors invité à soumettre une proposition plus détaillée.
- 5) La Cellule FCS, par voie électronique, notifie les organisations dont les propositions n'ont pas été retenues.

Le calendrier indicatif pour le processus de sélection est présenté dans le tableau ci-dessous :

Etape	Intitulé	Responsable	Semaines	Date limite
1	Lancement des Appels à Proposition (AAP)	Secrétariat		15 mai 2020
2	Soumission des propositions	Soumissionnaires	5	19 juin 2020
3	Examen et sélection d'AAP, et notification de la décision aux soumissionnaires	CET / ST	1	26 juin 2020
4	Appui à la finalisation de la proposition complète	Secrétariat Provincial	3	17 juillet 2020
5	Approbation finale et communication des décisions	Secrétariat Provincial	1	30 juillet 2020
6	Contractualisation avec le soumissionnaire retenu et décaissement de la première tranche	Sec/MA/MTPF-O	1	1 août 2020

5. SECTION V – ANNEXES

Veillez utiliser les canevas appropriés pour le document de projet, le budget, le cadre logique et la théorie du changement.

Annexe 1 - Fiche de renseignements relative au soumissionnaire

- Nom complet de l'organisme :
- Acronyme :
- Adresse postale : (à laquelle toutes les correspondances concernant ce projet devront être envoyées)
- Lieu d'implantation du siège social : (si différent de l'adresse postale)
- Téléphone :
- Adresse électronique :
- Site internet :
- Objet de l'organisme :
- Zone(s) d'intervention en RDC et dans les 3 provinces de l'Est :
- Domaine (s) d'intervention :
- Expériences dans la mise en œuvre, en RDC, de projets dans les domaines d'intervention ciblés par cet AAP et dans la gestion de budgets similaires de la note conceptuelle :
- Appartenance à des collectifs, réseaux, plates-formes :
- **Personne(s) de contact pour ce projet :**
 - Référent technique : (nom, téléphone et adresse e-mail)
 - Référent financier : (nom, téléphone et adresse e-mail)
 - Référent administratif : (nom, téléphone et adresse e-mail)
 - Nom, prénom et qualité de la personne responsable du dossier de la demande de financement (Joindre au dossier administratif la liste des personnes habilitées à signer les conventions et tout autre document officiel pour l'association) :
 - Nom et prénom du directeur exécutif (ou équivalent) :
- Engagement à assumer l'entière responsabilité programmatique et financière des fonds lui étant décaissés par l'Agent administratif du FCS
- Organigramme du Consortium (si applicable)

Annexe 2 – Fiche de renseignements relative au(x) partenaire(s) du projet

Le soumissionnaire confirme que l'ensemble des partenaires impliqués dans cette proposition ont été consultés et ont donné leur accord pour leur participation.

Préciser le nombre total de partenaires impliqués dans le projet, et pour chacun d'eux compléter les informations suivantes :

- Nom complet de l'organisme :
- Acronyme :
- Adresse postale :
- Lieu d'implantation du siège social : (si différent de l'adresse postale)
- Téléphone :
- Adresse électronique :
- Site internet :
- Personne(s) de contact pour ce projet :
- Nom et prénom du directeur exécutif : (ou équivalent)

- Objet de l'organisme :
- Principaux domaines d'intervention :
- Ressources humaines :
- Budget total annuel en USD :
- Principaux donateurs :
- Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc. :
- Historique et nature de la coopération avec le/les partenaire(s) : liens institutionnels et contractuels
- Rôle et implication dans la préparation du projet proposé :
- Rôle et implication dans la mise en œuvre du projet proposé :
- Expérience d'actions similaires en fonction de son rôle dans la mise en œuvre du projet proposé :